

## FICHE ÉLAGAGE

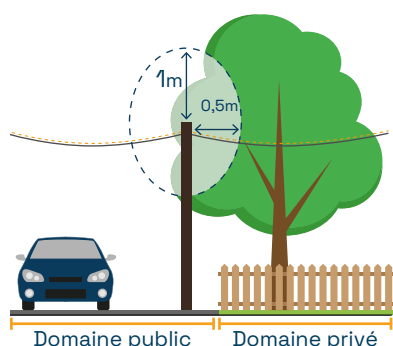
# LES BONNES PRATIQUES POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE.

### 1 Pourquoi faut-il élaguer ?

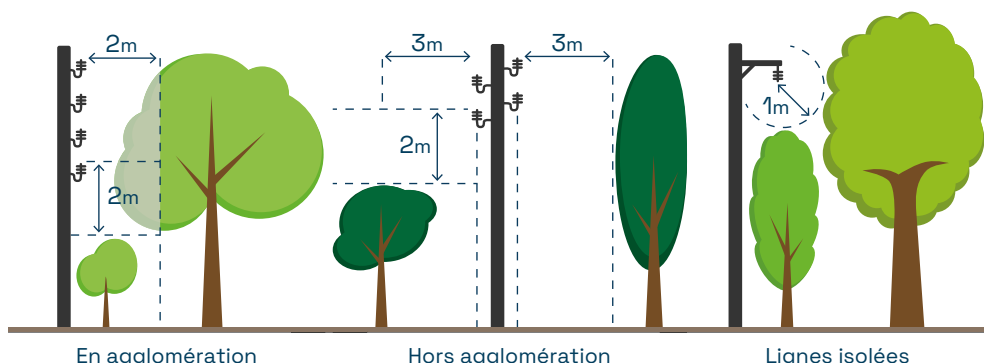
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens peuvent gêner ou empêcher l'accès aux poteaux, voire en cas de frottements ou de chutes de branches, entraîner des dommages de nature à provoquer une interruption des services de communication.

L'entretien des abords de ces réseaux, qualifié d'utilité publique, constitue donc un impératif majeur pour la pérennité des réseaux existants, ainsi que pour la mise en place du Très Haut Débit.

### 2 Quelles sont les distances à respecter ?



RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE



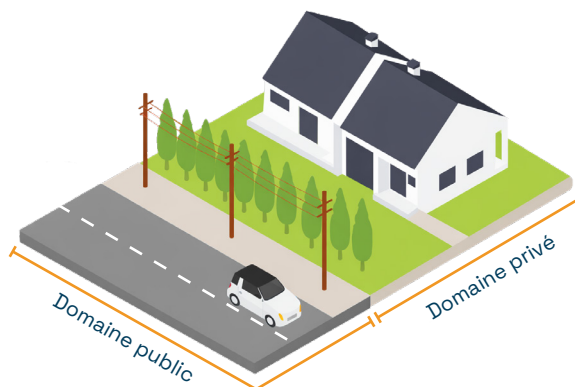
RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

### 3 Que dit la loi ?

L'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique précise les modalités d'entretien des réseaux de communications électroniques :

« (...) il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. »

La loi du 23 novembre 2018 (ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications projetés.



### 4 Quelles sont les bonnes pratiques ?

- Faire appel à un professionnel pour limiter les risques d'accident en cas d'élagage complexe.
- En plus des lignes, dégager aussi les accès au niveau des poteaux, car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles pour les opérations d'exploitation du réseau (maintenance, raccordement, ...).
- Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux.
- Anticiper en ne plantant pas sous les lignes ni trop près des poteaux ou en tenant compte des distances à respecter.
- Ne pas abattre les arbres, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élaguer.